

Réunion du 23 septembre 2008

Présents : André LAFITTE (Orist) - Guy GAUJACQ (AML)

Excusés : Pierre DUFOURCQ (Grenade sur l'Adour).

Le président Lafitte constate que cette commission ne mobilise pas beaucoup les Maires et Président(e)s de communautés, en dépit de l'importance des sujets traités. C'est pourquoi il préconise que pour la prochaine réunion de la commission soit adressée, par courrier postal, une invitation à tous les Président(e)s et Vice-Président(e)s des communautés.

Guy Gaujacq dresse l'inventaire des questions dont la commission aurait été saisie.

1) INTERCOMMUNALITÉ

- Le Congrès de l'Assemblée des Communautés de France aura lieu les 9 et 10 octobre prochain à Montpellier.
Possibilité d'inscription avant le 1^{er} octobre.
Guy Gaujacq participera au Congrès.
- Une loi est en préparation sur la démocratie locale.
Elle devrait prévoir une disposition visant à clarifier et sécuriser l'épineux dossier de la mutualisation des services entre communes et EPCI. A suivre.
- Une nouvelle réforme de la T.P. est en préparation.
A suivre tout particulièrement pour les EPCI à TPU.
- Le Comité des Finances Locales (CFL) se verra communiquer jeudi 25 septembre les dispositions visant les collectivités locales dans le projet de loi de finances pour 2009.
- Il est rappelé que l'article 84 de la loi de finances 2007 (article 1609 nonies C, V, 6° du CGI) précise que dans les trois ans qui suivent l'année de renouvellement des conseil municipaux, le montant de l'attribution de compensation des communautés à TPU et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le conseil communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation de transferts de charges.
- La commission départementale de la coopération intercommunale devrait être réunie avant la fin de l'année (information de la Préfecture).

2) LA POSTE

Un projet de délibération s'opposant à la privatisation de La Poste est disponible en annexe de ce compte-rendu.

3) REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUE (RGPP)

La Révision Générale des Politiques Publiques ne manquera pas d'avoir des conséquences sur les collectivités locales.

Documents disponibles sur demande à l'AML.

4) RESEAU RURAL D'AQUITAINE

Le 27 juin dernier a été créé à l'initiative du Conseil Régional, un Réseau rural d'Aquitaine. quatre cycles de travaux ont été déterminés.

- Accueil des nouvelles populations et service en milieu rural
- Développement économique des territoires : maintien et création d'activités
- Développement durable : Agenda 21 local et pratiques innovantes
- Aménagement de l'espace : foncier, urbanisme et habitat.

Possibilité de participer à ces travaux. S'adresser à l'AML.

5) ELABORATION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE "LANDES 2040"

Une réunion d'information destinée aux Maires et Président(e)s de communautés est programmée pour le lundi 13 octobre 2008 à 18h à l'Atrium Casino de Dax.

Intervention du président Emmanuelli lors de la réunion extraordinaire du Conseil Général des Landes du 2 juin 2008 disponible sur demande à l'AML.

6) RENCONTRE AVEC LA TRESORIERE PAYEUSE GENERALE

Le Président et le Bureau de l'AML rencontreront Madame Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, nouvelle Trésorière Payeuse Générale, le 1^{er} octobre à 11h.

7) FINANCES – FISCALITÉ

Disponible sur demande à l'AML :

- circulaire du 22 juillet 2008 : informations relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en 2008 pour application différée.
- circulaire du 29 août 2008 : établissement publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes – Paiement et financement des dépenses avant le vote de leur budget.

* * * * *

ANNEXE

Modèle de délibération

Conseil municipal de
Réunion du

- vu la vague ininterrompue de fermeture de bureaux de poste déjà effectuée,
- vu la dégradation du service en milieu rural (levée de plus en plus tôt et distribution de plus en plus tard),
- vu la perspective de la suppression de la distribution du courrier le samedi,
- vu le projet d'ouverture au capital boursier de La Poste.

Considérant comme indispensable le maintien d'un service public universel de La Poste en milieu rural,

Considérant comme une crainte l'entrée de grands groupes financiers dans le capital de La Poste au détriment de l'actionnaire public et de l'intérêt général,

Considérant comme un danger pour notre tissu économique la dégradation à prévoir du service postal,

Considérant comme insupportable la perspective d'une forte augmentation du prix des services postaux,

Considérant que les budgets communaux déjà très sollicités ne peuvent suppléer au retrait du service postal en milieu public,

Nous demandons au gouvernement, dans un souci d'intérêt général, de ne pas accepter l'ouverture au capital de La Poste.

Nous demandons à nos parlementaires, sénateurs et députés, de s'opposer à ce projet au moment de son examen au Parlement.